

Legge: Kol... 126... 11 (V.O.)

3 ju 99

1154/B

**JEUNE AFRIQUE : Les femmes subissent-elles une discrimination à Djibouti ?**

Dans la législation, il n'y en a pas. La Constitution établit l'égalité

entre les deux sexes. Mais, en pratique, on la retrouve dans la vie de tous les jours. Notamment en ce qui concerne l'accès à la propriété, au crédit ou aux activités commerciales.

*À quoi l'attribuez-vous ? Elle est due*

Aux pratiques traditionnelles. Dans la religion musulmane, la femme doit être derrière son mari, accepter les directives de la famille et de la communauté. Elle ne doit pas passer outre. Nous avons lancé des campagnes de sensibilisation pour expliquer, par exemple, qu'une femme qui tient un commerce n'est pas une rebelle.

Mais la société djiboutienne est tout de même plus ouverte à la promotion de la femme que d'autres sociétés musulmanes.

et Les mentalités sont en effet beaucoup plus permissives. Ce n'est pas l'Arabie saoudite ! Les femmes ont le droit de conduire, de s'habiller comme elles veulent. Il faut utiliser cet atout pour faire évoluer les choses.

*Le nouveau Président*  
Ismaïl Omar Guelleh a affirmé que la promotion de la femme serait une de ses priorités. Quelles actions doivent être entreprises ? *principales*

La priorité est la scolarisation des jeunes filles. Il y a eu un petit progrès ces dernières années, mais ce n'est pas encore satisfaisant, surtout dans l'intérieur du pays. Aujourd'hui, les filles sont deux fois moins scolarisées que les garçons. Et 72 % des femmes sont analphabètes (contre 48 % des hommes). Par ailleurs, nous comptons augmenter le nombre de femmes qui peuvent bénéficier des services de santé et attachons une très grande importance à la maternité sans risques. Car, actuellement, accoucher à Djibouti est très difficile. Les femmes qui en ont les moyens préfèrent mettre au monde leur enfant à l'étranger. Malgré la bonne volonté du gouvernement et l'aide des bailleurs de fonds, les moyens sont très faibles pour améliorer les choses dans ce domaine.

**Concrètement**

Nous sensibilisons les femmes à travers des séminaires et des réunions. Nous avons organisé un

forum auquel ont participé des femmes entrepreneurs, les bailleurs de fonds et l'administration. Des campagnes d'affichage vont être lancées.

Le statut personnel de la femme dépend des tribunaux religieux. *Ma* Pensez-vous qu'il faille changer des choses ? *oui*

Oui, il y a beaucoup à faire. Le ministère de la Justice a préparé un projet de loi visant à améliorer le statut de la femme djiboutienne

1. Nous comptons beaucoup sur le nouveau président pour l'adopter et, surtout, garantir son application.

Et la répudiation ?

C'est un très gros problème à Djibouti. Un homme peut divorcer quand bon lui semble. Mais il y a pire. Alors qu'auparavant on choisissait le témoin dans la famille, il suffit aujourd'hui d'arrêter quelqu'un dans la rue et de l'amener chez le *cadi* (juge religieux) pour qu'il serve de témoin à la demande de répudiation. Les femmes, qui n'ont souvent pas de revenus, attendent des mois pour bénéficier de

leurs droits et toucher une pension dérisoire. Le projet de loi prévoit des conditions plus strictes et une meilleure indemnisation.

Pensez-vous qu'il faille interdire la répudiation ? Est-ce possible ?

Je doute fort que l'on y parvienne du jour au lendemain. Il faut du temps pour faire évoluer les mentalités. Un jour viendra peut-être...

*Vous me demandez si*

Les hommes voient-ils d'un bon œil les efforts pour la promotion de la femme ?

Figurez-vous que depuis que j'ai commencé mon travail, j'ai rencontré beaucoup plus d'hommes que de femmes intéressés par la promotion de la femme. Peut-être n'osent-elles pas se manifester ou ne comprennent-elles pas encore le sens de nos efforts.

02-1154-B-SIH-3

24